

	PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAUHALLAN Séance du 10 Février 2018 L'an deux mille dix-huit, le dix février, le Conseil Municipal de la Ville de Vauhallan, légalement convoqué le 6 Février 2018, s'est assemblé salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur François HILLION, Maire de Vauhallan.					
Nombre de conseillers :	Exercice :	19	Présents :	12	Votants :	18
Présents :	François Hillion, Denise Garcia, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Pain, Olivier Le Traon, François Levrat					
Représentés :	Bernard Gleize représenté par Taouès Coll, Jean-Laurent Panciatici représenté par Fabian Lowczyk, Huguette Deforeit représentée par Denise Garcia, Zohra Rousseau représentée par François Hillion, Elia Bernard représentée par Vincent Pain, Claude Bousquet représentée par François Levrat					
Absents :	Vincent Gillotin					
Secrétaire :	Fabian Lowczyk					

A 11h00 le quorum étant atteint, Monsieur François Hillion, Maire, déclare la séance ouverte.

Monsieur Fabian Lowczyk est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet les Procès-Verbaux du conseil municipal du 30 juin 2017 et du 23 novembre 2017 au vote. Ils sont adoptés à l'unanimité.

1/2018 : Election d'un adjoint au Maire – Attribution du poste vacant d'Adjoint n°4

Le mandat de quatrième Adjoint au Maire étant vacant, sur proposition de François Hillion, il convient de pourvoir à son remplacement.

Deux candidats se présentent : Bernard Cellier et Vincent Pain

Chaque conseiller dépose son enveloppe dans l'urne.

Après le vote, les assesseurs procèdent au dépouillement.

Bernard Cellier obtient 13 voix

Vincent Pain obtient 3 voix

2 bulletins blancs sont trouvés dans l'urne. Ils sont signés par le bureau et annexés au PV.

Bernard Cellier ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} tour, est désigné 4^{ème} adjoint au maire.

Le tableau des adjoints est le suivant :

Bernard Gleize : 1^{er} adjoint

Denise Bernad Garcia : 2^{ème} adjoint

Jean-Laurent Panciatici : 3^{ème} adjoint

Bernard Cellier : 4^{ème} adjoint
Katia Emig : 5^{ème} adjoint

Bernard Cellier est immédiatement installé dans ses fonctions.

Olivier Le Traon : Qui reprend les domaines suivis par Huguette Deforeit ?

François Hillion : Bernard Cellier garde ses domaines à savoir l'urbanisme, l'assainissement et la voirie et Huguette Deforeit conserve ses domaines à savoir le développement durable et l'environnement.

2/2018 : Acquisition parcelles boisées AB29 et AB30

Sur proposition de François Hillion et considérant l'intérêt pour la commune de continuer sa politique en vue de la protection de son patrimoine nature, en acquérant ces 2 parcelles route de Favreuse.

Vincent Pain : Pourquoi acheter ces parcelles ?

François Hillion : Pour réaliser un chemin et protéger le patrimoine naturel mais en aucun cas pour construire. Le projet de chemin date de la mandature de M. Roy. Ce chemin apparait sur le cadastre et nous n'avons pas le souhait de le voir disparaître.

Dès que l'on a connaissance d'une parcelle à vendre nous l'achèterons dans le but d'avoir une continuité de parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles AB29 et AB30 (260 m²) pour un montant de 21 000 € selon l'estimation des domaines, s'engage à conserver au terrain la vocation exclusive d'espaces boisés classés et autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette cession.

François Levrat : y a-t-il des droits de passage sur domaine privé ?

François Hillion : concernant la parcelle Exartier, oui il y a un droit de passage

3/2018 : Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la Bièvre et du Ru de Vauhallaan : Avis de la Commune de Vauhallaan

Bernard Cellier : le SIAVB a adressé une note à toutes les communes concernant le PPRI et le dossier d'enquête est consultable en mairie.

François Hillion : l'Etat ne veut pas prendre en compte les bassins de retenues ni les vannes.

Olivier le Traon : Quid du bassin de retenu dans le cas d'un plan grand crue ?

François Hillion : le bassin de retenu n'est pas rempli avec le système des vannes. Le calcul n'est pas conforme à la réalité car le bassin de retenu n'est pas pris en compte. Selon ce PPRI, la moitié de la commune est en zone inondable.

Vincent Pain : j'ai lu le PPRI et le système du SIAVB a été étudié en détail et la délibération dit le contraire.

Sur proposition de François Hillion, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 15 voix pour François Hillion, Bernard Gleize représenté par Taouès Coll, Denise Garcia, Jean-Laurent Panciatici représenté par Fabian Lowczyk, Huguette Deforeit représentée par Denise Garcia, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Zohra Rousseau représentée par François Hillion, Fabian Lowczyk, Claude

Bousquet représentée par François Levrat, François Levrat, et 3 abstentions, Vincent Pain, Elia Bernard représentée par Vincent Pain et Olivier Le Traon.

Affirme son incompréhension face à la position des services de l'Etat assimilant les zones d'expansion de crues à des bassins réservoirs déjà au maximum de leur capacité au démarrage de la crue centennale,

Rappelle que les zones d'expansion de crues créées par le SIAVB et autorisées par arrêtés inter préfectoraux n°91-2015-0040/91-2016-0063, 91-2014-0022, 78-2015-0079 ont pour objet d'assurer la continuité écologique du cours d'eau et, partant, d'être vide en permanence (ainsi qu'en atteste l'état de positionnement des vannes des zones d'expansion naturelles sur les 15 dernières années,

Précise qu'alors même que le mois de mai 2016 fut le mois de mai le plus pluvieux depuis la mise en place des mesures météorologiques, l'ensemble des zones humides de la vallée de la Bièvre étaient vides au démarrage de la crue du 31 mai 2016,

Conteste par conséquent la « Doctrine » sur laquelle s'appuient les services de l'Etat pour refuser la prise en compte de l'efficacité des zones d'expansion de crues,

S'étonne vivement de la non prise en considération du système de télégestion de la Bièvre et de ses affluents alors même que l'Etat a dû prendre en compte cette technologie spécifique afin d'être en mesure de restituer par modélisation le fonctionnement du bassin versant et d'établir la carte d'aléas dans la vallée,

Appelle l'attention de l'Etat sur les effets extrêmement pervers générés par la rigidité de sa position,

Demande que soient corrigées les erreurs relatives aux volumes de stockages disponible dans la vallée. Ainsi la zone d'expansion des Bas près peut-elle accueillir 32 000 m3, celle des Damoiseaux 50 000 m3, celle de Vilgénis amont 49 000 m3,

De même doivent être pris en compte les volumes des étangs de Saclay (30 000 m3) en tête du Ru de Vauhalla et reliés au système de télégestion de la bièvre et ses affluents.

Exprime au vu des éléments précités un avis défavorable au projet de PPRI de la Bièvre et du Ru de Vauhalla.

Déclaration de Vincent Pain au nom de la liste Vauhalla pour tous :

« Dans le PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION (PPRI) DE LA VALLÉE DE LA BIÈVRE ET DU RU DE VAUHALLAN

VERSION CONSULTATION OFFICIELLE en date du 21 novembre 2017, il est indiqué page 63 :

"Le système de télégestion sur la Bièvre, mis en place par le SIAVB en 1993, a été étudié en détails afin d'appréhender au mieux son influence sur les événements passés."

On ne peut donc clairement affirmer comme indiqué dans la délibération mise au vote, de "la non prise en compte en considération du système de télégestion de la Bièvres et de ces affluents".

De plus, un tableau indique "Les caractéristiques des principaux bassins présents sur le périmètre d'études sur la Bièvre et ses affluents ". Ce tableau comporte 2 colonnes : Volume disponible et Volume à la surverse. Il y a certes pour certaines lignes des écarts de valeurs entre ces 2 colonnes (ex : pour le bassin des Damoiseaux à Igny Bièvre 50 000 m3 surverse et 36 000 m3 volume disponible). On voit donc que pour les bassins réservoir, il y a bien une différenciation faite entre bassins à maximum de leur capacité et volumes disponibles.

On ne peut donc clairement affirmer ce qui est indiqué dans la délibération mise au vote : "la position des services de l'état assimilant les zones d'expansion de crues à des bassins réservoirs déjà au maximum de leur capacité au démarrage de la crue centennale".

Ne sachant faire la part du vrai et du faux, et considérant que certaines parties de la délibération sont sujettes à caution, les élus Vauhallaan pour tous décident de s'abstenir pour le vote de la délibération n°3/2018 »

4/2018 : Demande de subvention DETR 2018

François Hillion : au titre de la DETR 2018, il faut choisir un dossier afin de présenter une demande de subvention. Le choix s'est porté sur la réfection des systèmes d'ouverture des fenêtres des 2 écoles.

Olivier le Traon : les fenêtres ont été remplacées en quelle année ?

François Hillion : 2006-2007 les pommelles sont défectueuses et nous ne pouvons plus ouvrir les fenêtres pour raison de sécurité pour les enfants.

Sur présentation de François Hillion et Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite de l'Etat une subvention de 35 000 euros au titre de la DETR 2018 pour les travaux de mise en sécurité des ouvertures de l'école maternelle et élémentaire, adopte le plan de financement et l'échéancier et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la demande et au mandatement de cette subvention.

Plan de financement prévisionnel

Travaux proposés en euros HT	Subvention sollicitée au titre de DETR	Autofinancement
70 000 € H.T.	35 000 €	35 000 €

Échéancier prévisionnel

Réalisation de l'opération	Réalisation des dépenses
2^{ème} semestre 2018	2^{ème} semestre 2018

5/2018 : Autorisation donnée au Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses dans la limite du quart des dépenses d'investissement votées au budget principal 2017

Sur présentation de François Hillion et considérant qu'il est nécessaire, pour la Commune de Vauhallaan, d'adopter cette autorisation en prévision des dépenses devant être prises en charge en 2018 avant le vote du budget ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, 15 voix pour François Hillion, Bernard Gleize représenté par Taouès Coll, Denise Garcia, Jean-Laurent Panciatici représenté par Fabian Lowczyk, Huguette Deforeit représentée par Denise Garcia, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Zohra Rousseau représentée par François Hillion, Fabian Lowczyk, Claude Bousquet représentée par François Levrat, François Levrat, et 3 voix contre, Vincent Pain, Elia Bernard représentée par Vincent Pain et Olivier Le Traon.

autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget 2018, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017, à savoir un montant de 396 426,35 euros, dont 11 124,00 euros au chapitre 20, 64 366,35 euros au chapitre 21 et 320 936,00 euros au chapitre 23 le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget 2017 étant de 1 585 705,40 euros, et dit que l'ensemble des crédits relatifs aux dépenses de la section d'investissement sera repris au budget primitif 2018 du budget de la Commune de Vauhallaan.

Déclaration de Vincent Pain au nom de la liste Vauhallan pour tous

« Dans la continuité de leur déclaration pour la délibération n°54/2017, relative à l'absence de concertation concernant les investissements faits sur notre commune, les élus de Vauhallan pour tous, ne souhaitant pas donner quitus à Monsieur le Maire, votent contre la délibération n°5/2018. »

Tirage au sort des jurés d'assises

Mme TRAMECON Dominique épouse RIVOAL née le 6 aout 1953 domiciliée 16 Grande cour

Mme SALADA ALVES Ana épouse NORTE née le 1^{er} juillet 1962 domiciliée 48 Route de Saclay

M. PAVARD Gérard né le 13 avril 1950 domicilié 5 domaine de Richeville

Mme LETRILLARD Charline née le 1^{er} octobre 1983 domiciliée 35 Grande rue du 8 mai 1945

Mme GUITTIER Anne-Sophie épouse TH2BAULT né le 8 novembre 1970 domiciliée 10 Route de Favreuse

M. DEL VECCHIO Bruno né le 13 février 1976 domicilié 16 rue de la Prairie

Clôture de la séance à 11h40